

5.1.3 - ASSOCIATION ROMANDE DE KITESURF, PRATIQUE DU KITESURF

Description

L'Association Romande de Kitesurf nous informe que la saison 2023 a démarré et souhaite connaître les propositions suite à plusieurs échanges l'année passée, concernant la pratique du Kitesurf à la Plage des Pins.

Effectivement, ils ont constaté que le panneau explicatif indique toujours l'interdiction de pratique pendant l'été et ils leur semblent que l'ouverture pourrait être maintenue.

De plus, l'Association souhaite connaître l'avancement du projet relatif à la création d'une zone dédiée aux activités nautiques de ce type, à créer au sud-ouest de la plage.

Décision

La Municipalité prend acte et préavise négativement cette demande. Informer l'Association Romande de Kitesurf du maintien de l'interdiction de naviguer du 15.06 au 15.08, avec indication des voies de recours. Concernant la création d'une zone dédiée au sud-ouest de la plage, le projet est en cours.

Yvonand, le 6 juin 2023

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Syndic

La Secrétaire

Moser Philippe

Sutterlet Carolane